



PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN

RÉSUMÉ À L'INTENTION *des citoyens*

Rapport annuel au
31/12/2022

PRÉSENTATION

Dans le cadre de la politique régionale de l'Union Européenne, Interreg Océan Indien est un instrument de financement de la Coopération Territoriale Européenne, qui vise à renforcer les liens et échanges entre La Réunion, Mayotte et les pays de l'océan Indien.

Le programme Interreg V océan Indien comprend deux volets :

La coopération transfrontalière concerne la coopération entre La Réunion et les pays de la Commission de l'océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice), pour un montant de financements européens (montants UE) de 41,3 M€.

La coopération transnationale permet de soutenir la coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et les pays suivants, Madagascar, Seychelles, Maurice, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Maldives, Inde, Australie et Terres Australes et Antarctiques Françaises pour un montant UE de 21,7 M€.

Le programme Interreg océan Indien est géré par la Région Réunion.

Il finance des actions de coopération mises en œuvre par des acteurs de La Réunion ou de Mayotte, en partenariat avec des acteurs des pays de l'océan Indien

11 PAYS

France (Réunion, Mayotte, TAAF), Maurice, Comores, Madagascar, Seychelles, Tanzanie, Kenya, Maldives, Inde, Australie, Mozambique

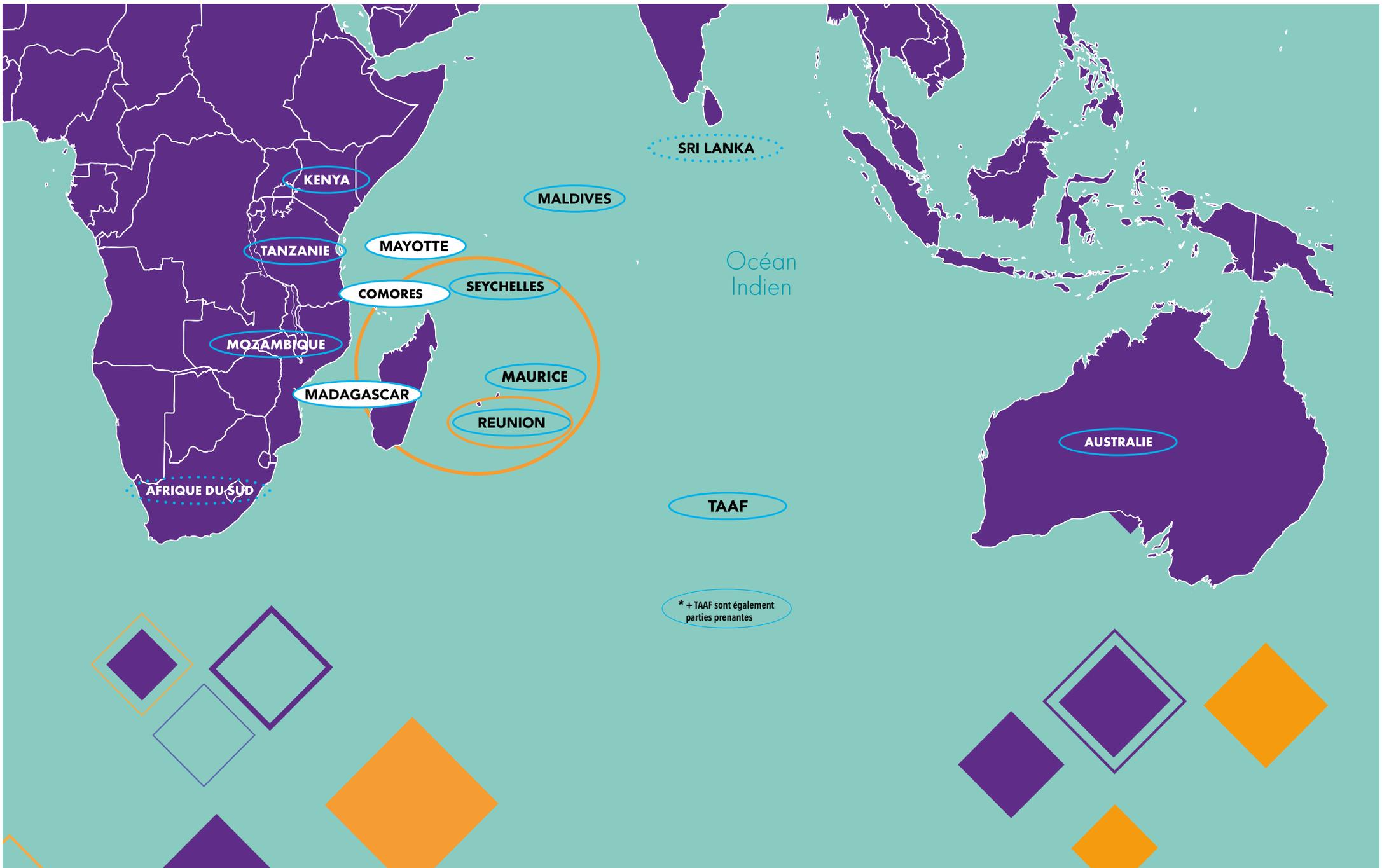
5 PRIORITÉS

- Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien
- Soutenir le développement des échanges économiques dans l'océan Indien
- Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques
- Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Élever le niveau de compétence par le soutien aux actions de formations et d'échanges

74,2 M€

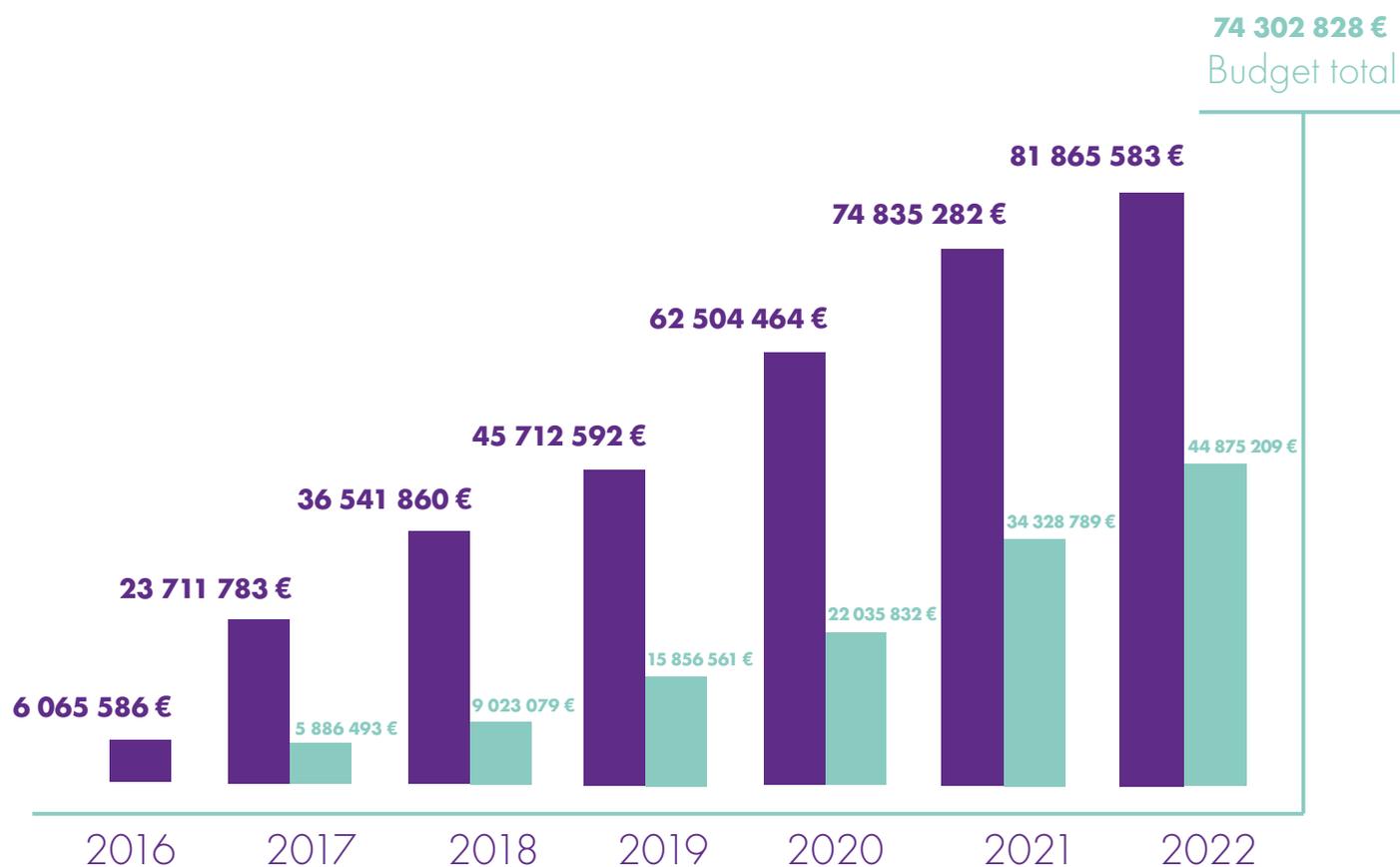
DE BUDGET TOTAL

- 63,1 M€ FEDER
- 11,1 M€ de contreparties publiques



-  Zone concernée par la coopération transfrontalière
-  Pays concernés par la coopération transnationale
-  Pays concernés par la coopération transnationale n'ayant pas agréé le programme à ce jour

UNE DYNAMIQUE POSITIVE, DEPUIS LE DÉBUT DE LA PROGRAMMATION



MONTANT TOTAL CUMULE DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

■ MONTANTS ENGAGÉS

■ MONTANTS PAYÉS ET CERTIFIÉS

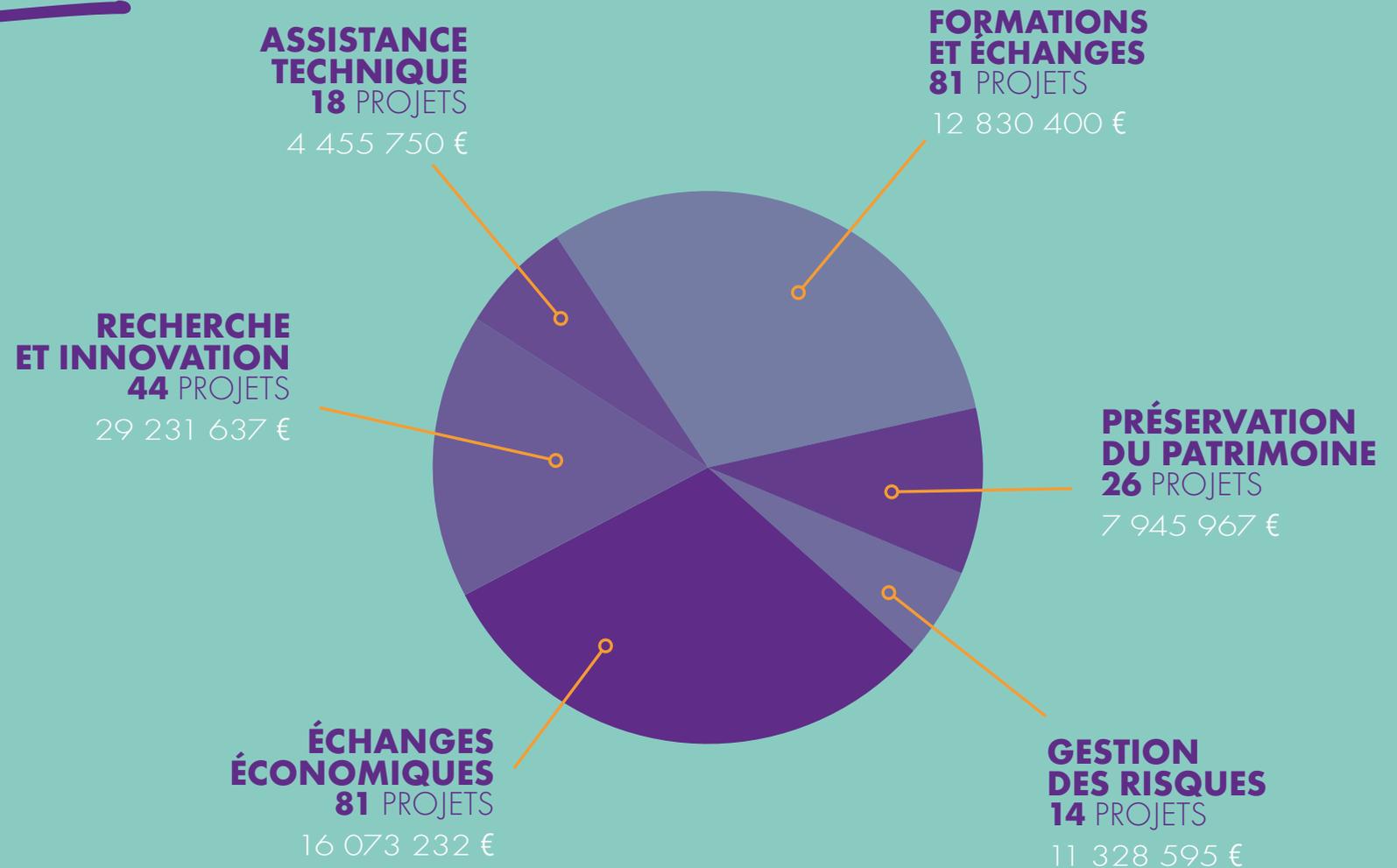
Depuis juillet 2016, date de son démarrage, le programme Interreg a soutenu 264 projets, dont 29 en 2022.

Les projets programmés représentent un coût total éligible de 81,8 M€ (soit 110 % de la maquette financière). Le financement apporté par l'Europe est de 68,9 M€. La programmation ralentit progressivement à l'approche de la clôture, et les dernières opérations éligibles à INTERREG seront soutenues jusqu'à la fin 2023.

Les dépenses éligibles réalisées et certifiées sont en progression et atteignent 44,8 M€, soit 60 % de la maquette financière.

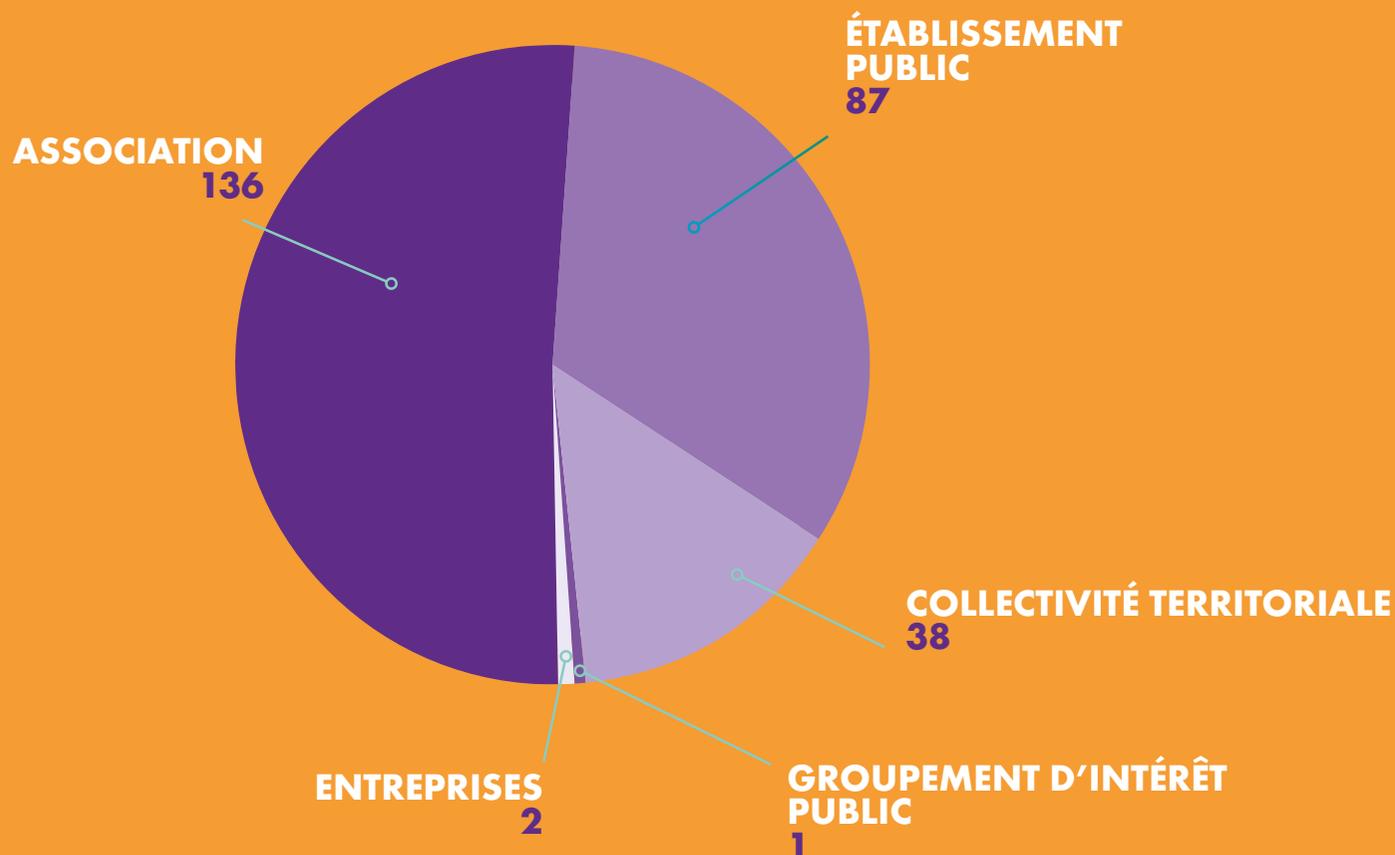
En 2022, l'Autorité de gestion a fait le choix de prolonger exceptionnellement la programmation des projets afin de pouvoir consommer la totalité de l'enveloppe dédiée au programme INTERREG V, et achever les projets en cours, compatibles avec les délais de clôture, reportés depuis 2020 ou interrompus en raison de la crise sanitaire.

264 PROJETS SOUTENUS



RÉPARTITION DES PROJETS ET MONTANTS PROGRAMMÉS
SELON LES PRIORITÉS DU PROGRAMME

DES PROJETS PORTÉS PAR DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA RÉUNION ET DE MAYOTTE

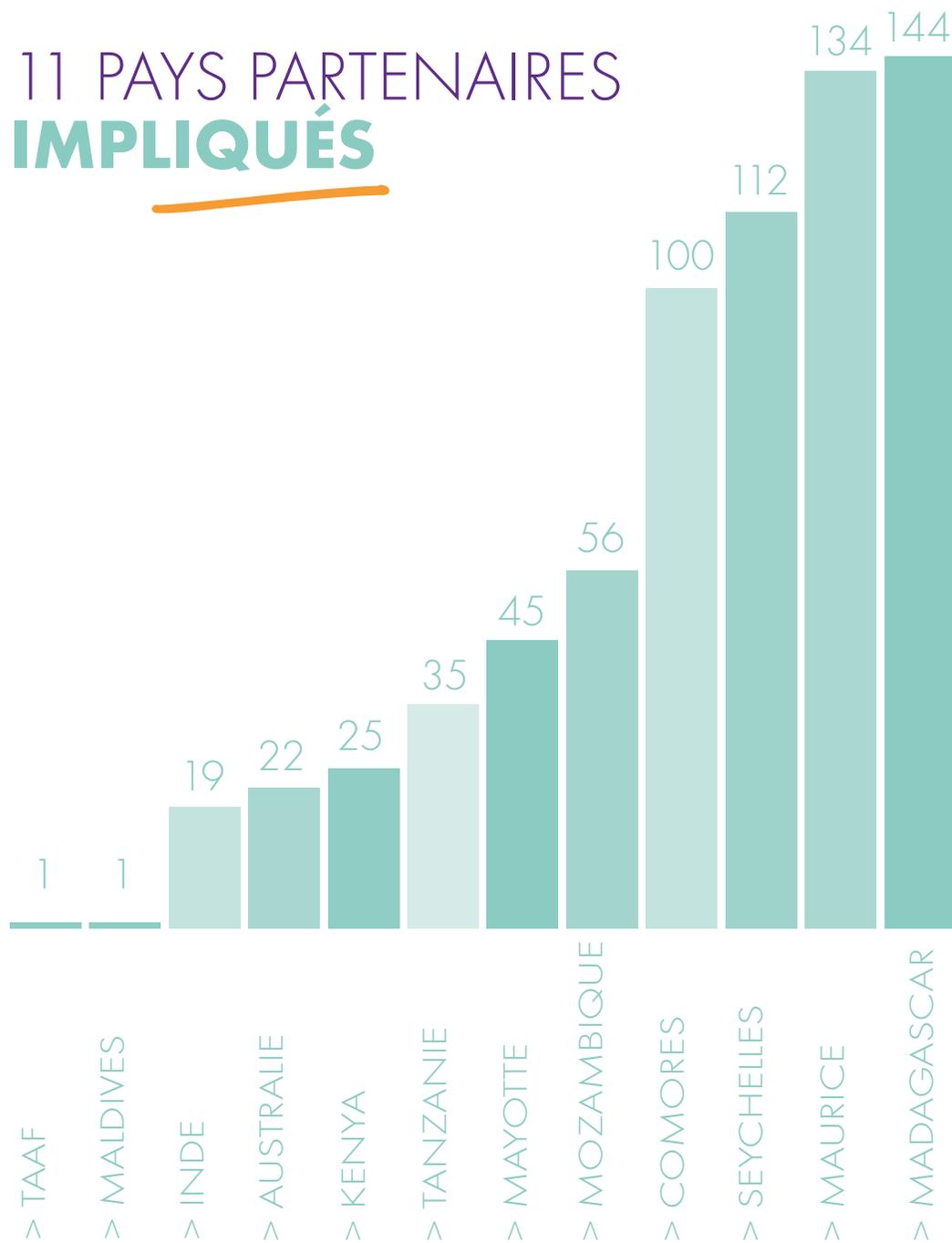


**RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LE TYPE DE PORTEUR**

Le programme Interreg océan Indien s'adresse en premier lieu aux acteurs français de La Réunion et/ou de Mayotte, qui sont les signataires des conventions de financement avec la Région Réunion. Si la plupart des projets sont portés par des acteurs de La Réunion, 45 projets impliquent des acteurs mahorais et 6 d'entre-eux sont portés par des opérateurs de Mayotte. La liste des bénéficiaires du programme Interreg océan Indien est consultable sur la page suivante :

<https://regionreunion.com/sites/interreg/article/interreg-documents-telecharger>

11 PAYS PARTENAIRES IMPLIQUÉS



NOMBRE DE PROJETS PROGRAMMÉS PAR PAYS ET TERRITOIRE PARTICIPANT AU PROGRAMME

Tous les projets soutenus par le programme Interreg océan Indien impliquent au moins un partenaire étranger de la zone. Les partenaires de l'océan Indien contribuent généralement à l'élaboration des projets et à leur mise en œuvre et parfois à leur financement et à la mobilisation de personnel pour leur réalisation. La majorité des projets soutenus concerne plusieurs pays. On note une implication forte des pays de la COI (Madagascar, Maurice, Comores et Seychelles) ainsi que du Mozambique.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2022

RECHERCHE : EXTENSION DU PÔLE DE PROTECTION DES PLANTES LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE BIOTECHNOLOGIQUE POUR LA SANTÉ VÉGÉTALE ET L'OPTIMISATION DE L'AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES EXISTANTS



© R. SOLESE, CIRAD

Le pôle 3P du CIRAD a été inauguré en 2002 avec pour ambition d'être un centre de recherche d'excellence rassemblant sur un même lieu toutes les forces vives disponibles, du terrain au laboratoire ainsi que des réseaux de coopération dans le but de mobiliser de nouvelles compétences complémentaires. Auparavant d'une surface de 850m², le pôle s'agrandit aujourd'hui afin d'être plus performant et innovant.

Le pôle, s'est donc doté d'un hall biotechnologique de près de 400 m² et de l'aménagement et de l'optimisation des laboratoires de recherches existants.

Le programme Interreg V OI participe à ce projet d'envie en finançant la construction de locaux tertiaires et de laboratoires (670 m² au total) destinés à l'accueil des chercheurs du CIRAD travaillant sur des projets de coopération et des chercheurs issus des organismes partenaires de l'océan Indien.

ENVIRONNEMENT : LE PATRIMOINE RÉCIFAL DE L'OCÉAN INDIEN ENTRE NOS MAINS – PAREO PHASE 2



© PAREO.IRD - C.VERMANDE

Ce projet de coopération porté par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) œuvre à la protection et à la préservation du patrimoine récifal de l'océan Indien. Inscrit dans la continuité des actions de la phase 1 (PAREO), la phase 2 consiste à reproduire et déployer des supports pédagogiques élaborés précédemment par la formation de nouveaux enseignants, la sensibilisation aux enjeux de conservation des récifs coralliens en associant l'art et les sciences ainsi que la solidification des liens d'échanges entre les élèves de Maurice et des Seychelles.

Il s'agit de découvrir les différents récifs coralliens et par la suite, accroître des capacités de gestion durable de ces ressources et milieux naturels. Le projet PAREO 2 concerne les élèves de 3e cycle (CM1 à 6e) dès la rentrée scolaire de 2022-2023.

L'humain est placé au sein du processus de protection de son patrimoine naturel, lui-même source du développement pédagogique et touristique.

PATRIMOINE CULTUREL : CONNAISSANCE, TRANSMISSION ET VALORISATION DES ARTS DE COMBAT TRADITIONNELS DE L'OCÉAN INDIEN



© Région Réunion

Le Moring, art du combat oublié et autrefois pratiqué dans l'espace Océan Indien, a été l'objet de recherches du Service Régional de l'Inventaire de la Région Réunion entre 2013 et 2014. Cet héritage culturel méritait d'être préservé, valorisé et promu au travers d'un réseau irrigant toute la zone océan Indien. Ce patrimoine culturel immatériel à forte dimension mémorielle et identitaire est au centre du projet qui recense les pratiques artistique, historique et anthropologique, les valorise tout comme les activités professionnelles associées et assure une transmission auprès d'un large public, notamment les jeunes.

A terme, il s'agira d'inscrire ces « arts de combats traditionnels issus des sociétés de plantation » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO.

FORMATION : PROGRAMME DE COOPÉRATION AVEC LES SEYCHELLES POUR DES ACTIONS DE FORMATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS, CONCERNANT LA PROTECTION DES MINEURS ET LA PROTECTION SOCIALE



© AIEP - RÉUNION

Avec l'émergence sur la scène publique de nouvelles vulnérabilités (les violences faites aux femmes ou aux mineurs en difficulté), l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie élargit son champ d'action et propose aujourd'hui des formations dans ces domaines. Forte de son expertise, l'association a été sollicitée par le Ministère des Affaires familiales et sociales des Seychelles sur ce sujet. Le projet de coopération consiste donc à concevoir un programme de formation et à renforcer les compétences des professionnels de la protection de l'enfance et de la lutte contre les violences faites aux femmes aux Seychelles.

Il se découpe en deux actions principales : l'une concerne la protection de l'enfance afin de prévenir les violences intra-familiales, et d'accompagner les mineurs en difficulté ; l'autre se concentre sur les violences faites aux femmes afin de pouvoir prévenir mais aussi répondre aux violences conjugales. Cette dernière action est un préalable à la construction d'un lieu d'accueil pour les violences conjugales.

QUELQUES INDICATEURS

1

NOUVEAU PROJET DE RECHERCHE COLLABORATIF

5

NOUVEAUX ETP CHERCHEURS

TRAVAILLANT SUR DES PROJETS INTERREG EN 2022

318

ENTREPRISES

AYANT PARTICIPÉ À UNE DÉMARCHE À L'INTERNATIONAL
(MOYENNE DES ANNÉES 2020 À 2022)

92

SESSIONS DE FORMATION

SUR LA PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

14

**PROJETS COLLABORATIFS DE PRÉSERVATION
ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL**

323

PARTICIPANTS À DES ACTIONS DE FORMATION

22

VOLONTAIRES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

SUPPLÉMENTAIRES EN 2022

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Crise sanitaire

En prévision de la clôture du programme et afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les dynamiques de programmation et certification, quelques ajustements ont été effectués sur le programme en 2022. Une première modification de la maquette financière du programme a été réalisée au premier trimestre de l'année.

Une deuxième modification du programme est intervenue afin d'activer les dispositions prévues dans le règlement (UE) 2022/562, ou règlement C.A.R.E. Cette modification a permis d'augmenter temporairement les taux de cofinancement à 100% pour l'exercice comptable 2021-2022, et dégager ainsi une avance de 1,5 M€ pour l'atteinte du seuil du dégage-ment d'office, fixé à 37,7 millions d'euros pour l'année 2022.

Préparation du programme Interreg VI océan Indien 2021-2027

Le programme INTERREG VI océan Indien, couvrant la période de programmation 2021-2027, a été adopté le 13 décembre 2022. Les membres du Comité de Suivi ont été consultés par procédure écrite du 21 décembre 2022 au 6 janvier 2023, sur le projet de règlement intérieur du Comité du futur programme.

